

# L'offre CACI

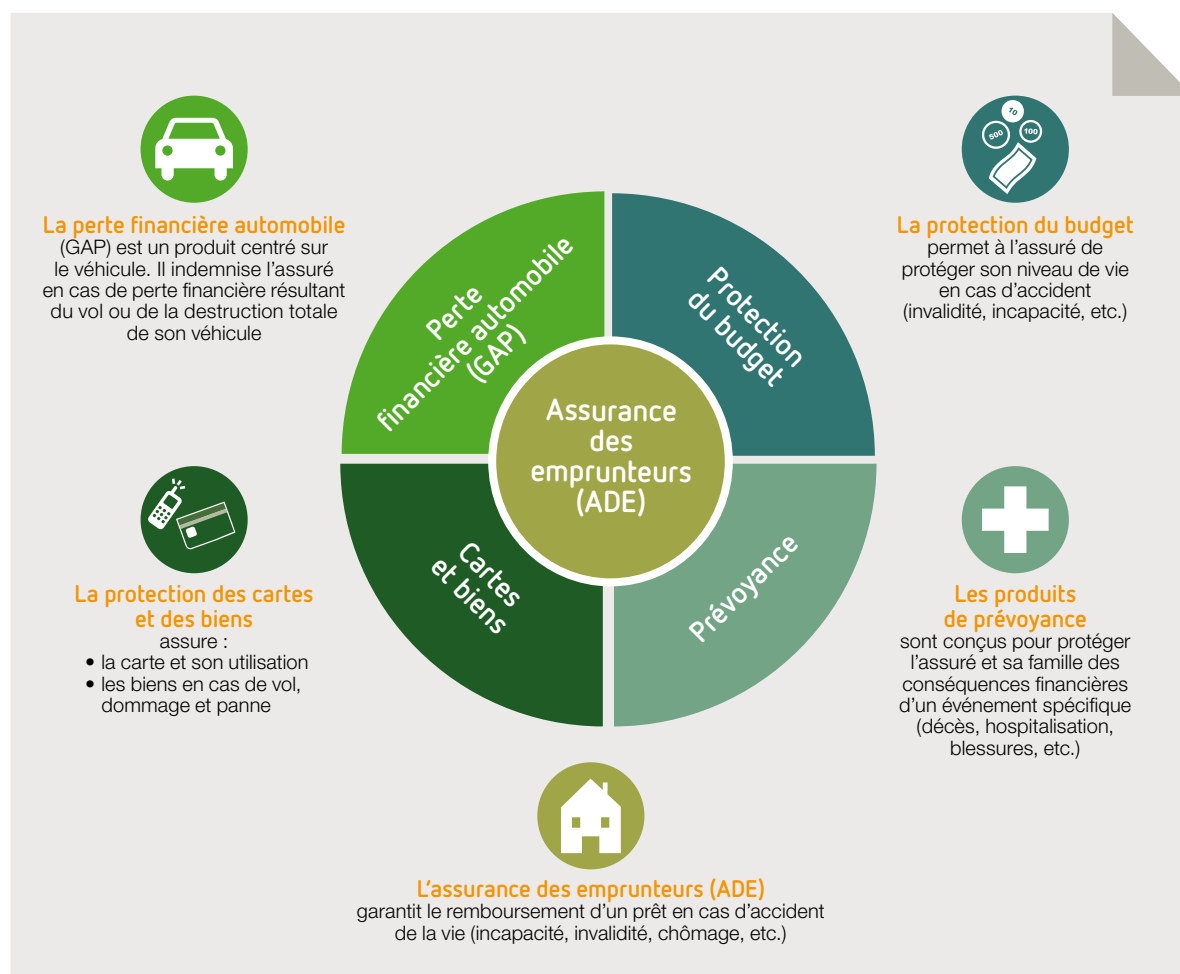
**Forte de son expertise acquise sur son cœur de métier historique, l'assurance des emprunteurs (ADE), Caci a développé une gamme complète de produits d'assurance à destination de ses partenaires et de leurs clients finaux : la protection financière.**

Caci (Crédit Agricole Creditor Insurance) est en effet le spécialiste de l'assurance des emprunteurs au sein du groupe Crédit Agricole Assurances, premier bancassureur en Europe. Depuis 1999, Caci a ainsi mis en place des partenariats avec des acteurs de premier plan (banques, sociétés de crédit, financières captives, « grands facturiers », etc.) au niveau national comme international.

Pour accompagner au mieux ses partenaires dans leur plan de développement, Caci a également conçu une offre de protection financière qui inclut notamment la protection du budget et la perte financière automobile (GAP).

Caci a à cœur de répondre véritablement aux besoins des clients finaux.

**Caci propose une couverture des divers engagements financiers de ses partenaires et de leurs clients finaux (échéances de crédit, factures, etc.) ainsi que des risques de type décès, arrêt de travail, chômage :**



L'offre CACI

# Segmentation Produits – Partenaires

	Banques	Sociétés de crédit consommation / Leasing	Financières captives des constructeurs automobiles	Grands facturiers (eau, électricité, gaz) et opérateurs de télécommunications	Distributeurs (alimentaire et non alimentaire)
<b>ASSURANCE DES EMPRUNTEURS</b>					
Prêt immobilier	✓				
Prêt personnel non affecté	✓	✓	✓		✓
Crédit à la consommation (automobile, travaux, etc.)	✓	✓	✓	✓	✓
Crédit renouvelable (lignes de crédit, cartes, etc.)	✓	✓			✓
Rachat de crédits	✓	✓			
Leasing	✓	✓	✓		
Découvert bancaire	✓				
<b>PROTECTION DU BUDGET</b>					
Protection des revenus	✓	✓		✓	
Protection des factures	✓	✓	✓	✓	✓
Shopping Basket		✓			✓
<b>PERTE FINANCIÈRE AUTOMOBILE</b>					
GAP valeur à neuf	✓	✓	✓		
GAP perte financière	✓	✓	✓		
GAP pourcentage	✓	✓	✓		
<b>PROTECTION DES CARTES ET DES BIENS</b>					
Protection des cartes	✓	✓	✓		✓
Protection des biens		✓		✓	✓
<b>PRÉVOYANCE</b>					
Décès	✓	✓	✓		✓
Hospitalisation	✓	✓	✓		✓
Blessure accidentelle (i.e. fractures, brûlures, etc.)	✓	✓	✓		✓

PROTECTION FINANCIÈRE

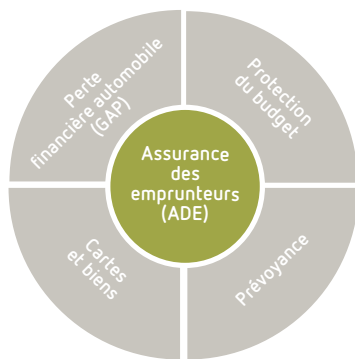
L'offre CACI

L'offre de Caci peut varier en fonction du partenaire, du pays et des spécificités commerciales.

Les informations fournies dans le présent document le sont à titre non contractuel et n'ont qu'une valeur indicative ou informative. Les éventuelles inexactitudes techniques et erreurs typographiques dans ce document ne sauraient engager la responsabilité de CACI SA ou de ses filiales, de quelque manière que ce soit. Le lecteur est le seul responsable de l'utilisation qu'il peut faire de ces informations.

CACI SA au capital de 84 452 080 euros – Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, France – RCS Paris 385 254 297. Space Holding (Ireland) Ltd – Siège social : Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande – Immatriculée au Companies Registration Office sous le n° 276450 – Filiale de CACI SA. Mai 2011.

# L'assurance des emprunteurs



L'endettement des ménages est un sujet de préoccupation majeur en Europe. En effet, avant la crise, l'endettement des ménages représentait déjà 93 % du revenu disponible en France, plus de 120 % au Royaume-Uni et jusqu'à 176 % en Irlande.

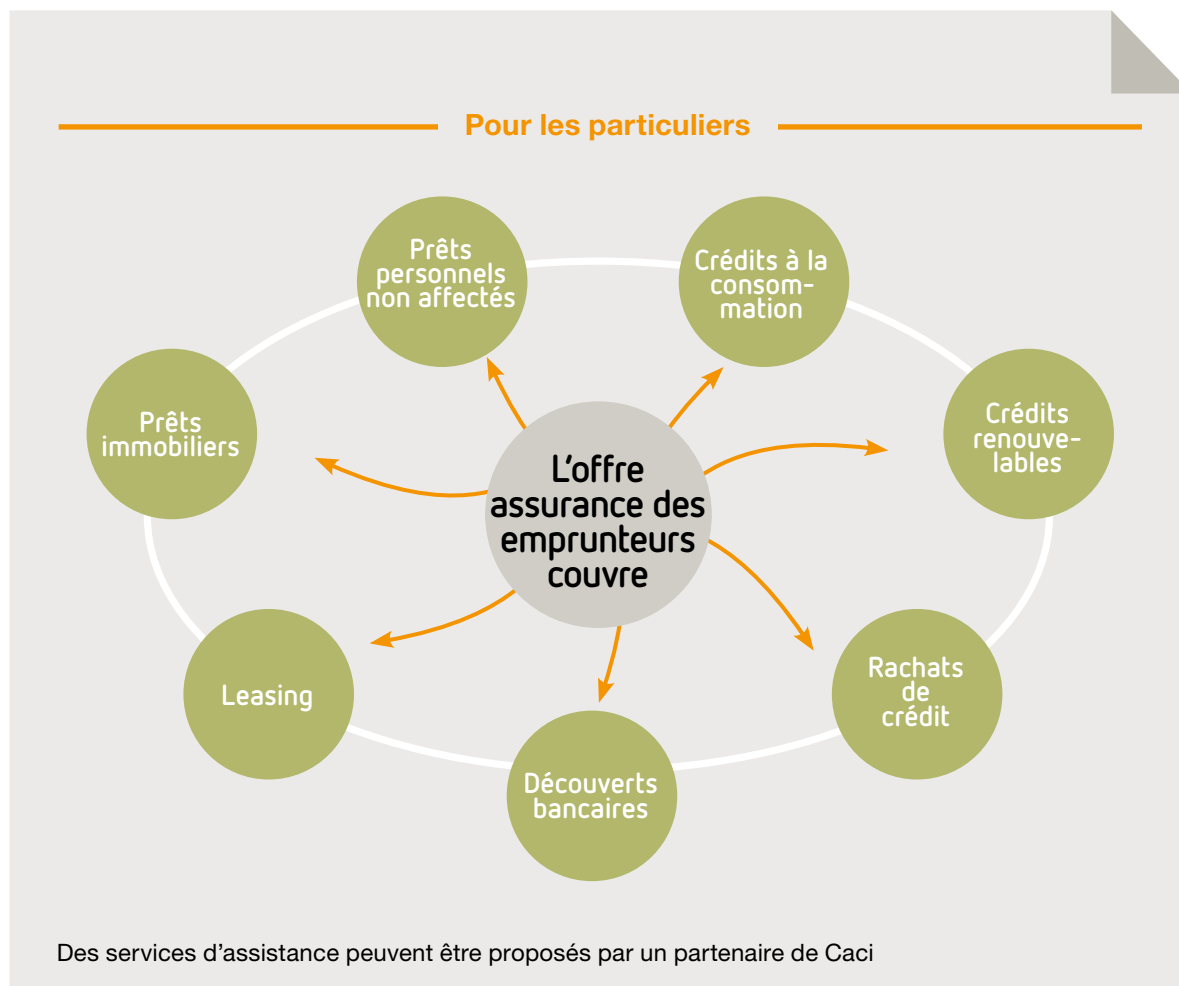
La crise financière a encore plus fragilisé les ménages.

En France, le surendettement des ménages a augmenté de 15 % entre 2008 et 2009. 52 % des Français considèrent que le contexte économique actuel les incite à davantage se préoccuper de la baisse des revenus en cas de chômage prolongé et 49 % se soucient davantage du remboursement des crédits et découverts en cas de problème.

Sources : OCDE Factbook 2010 ; IFOP – Les Français et l'assurance, 2009

## DÉFINITION ET DESCRIPTION

L'assurance des emprunteurs (ADE) garantit le remboursement d'un prêt en cas d'accident de la vie : décès, incapacité, invalidité, perte d'emploi ou maladie redoutée. Elle consiste soit en un remboursement total du prêt contracté, soit en des versements couvrant les échéances de remboursement du prêt.



L'assurance des emprunteurs



## AVANTAGES POUR NOS PARTENAIRES

- Sécurité des prêts octroyés
- Complément de revenu significatif
- Fidélisation du client
- Produit simple et facile à vendre
- Offre globale permettant de capitaliser les ventes (« cross-sell », « up-sell », etc.)

## AVANTAGES POUR LES CLIENTS FINAUX

- Réponse aux besoins engendrés par le marché
- Produit facile à comprendre
- Protection efficace offrant sécurité et tranquillité d'esprit
- Prix abordable
- Diminution du risque de crédit

## DISTRIBUTION

- Points de vente
- Télémarketing
- Site internet du partenaire

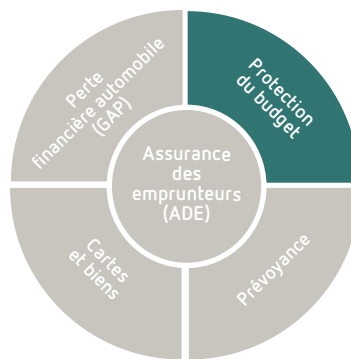
## MODES DE COMMERCIALISATION

- En inclusion avec le produit sous-jacent
- Proposée en option du prêt

Les informations fournies dans le présent document le sont à titre non contractuel et n'ont qu'une valeur indicative ou informative. Les éventuelles inexactitudes techniques et erreurs typographiques dans ce document ne sauraient engager la responsabilité de CACI SA ou de ses filiales, de quelque manière que ce soit. Le lecteur est le seul responsable de l'utilisation qu'il peut faire de ces informations.

CACI SA au capital de 84 452 080 euros – Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, France – RCS Paris 385 254 297. Space Holding (Ireland) Ltd – Siège social : Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande – Immatriculée au Companies Registration Office sous le n° 276450 – Filiale de CACI SA. Mai 2011.

# La protection du budget



## Un besoin croissant de protection

En Europe, la crise financière a touché des millions de personnes au cours des trois dernières années : des travailleurs ont été licenciés ou ont dû accepter une baisse de leur salaire, des maisons ont été saisies et les gouvernements ont réduit les prestations sociales. Aujourd'hui, même si la croissance est de retour en Europe, de nombreuses familles connaissent encore des difficultés à payer leurs factures chaque mois.

## DÉFINITION ET DESCRIPTION

Préserver son mode de vie devient une préoccupation réelle pour de nombreuses personnes. Pour aider ses partenaires à saisir cette opportunité de marché, Caci a conçu une nouvelle gamme de solutions d'assurance appelée protection du budget qui représente une extension de son cœur de métier. Cette offre se décline en trois types de produits :

**Le Shopping Basket** est une assurance couvrant les frais liés aux dépenses réalisées dans les points de vente d'un distributeur.

**La protection des factures** est une assurance couvrant les frais liés aux factures et aux dépenses courantes en cas de décès, d'invalidité permanente et totale, d'incapacité temporaire totale, de chômage ou dans le cas d'une hospitalisation.

**La protection des revenus** est une assurance couvrant la perte de revenus subie par l'assuré en cas d'incapacité temporaire totale (suite à une maladie ou un accident) ou de chômage. Une assistance « retour à l'emploi » délivrée par un partenaire de Caci peut être ajoutée en complément.



### Shopping Basket

#### Couverture légère

indemnisant l'assuré pour ses achats réalisés dans les points de vente du partenaire

Vendue packagée  
ou séparément



### Protection des factures

#### Couverture medium

indemnisant l'assuré pour ses factures impayées en raison d'un aléa de la vie (+ assistance)\*

Vendue packagée  
ou séparément



### Protection des revenus

**Couverture complète** indemnisant l'assuré pour la perte de revenus en cas d'incapacité temporaire totale ou de chômage (+ assistance)\*

Vendue packagée  
ou séparément

## Distribution la plus adaptée

✓ Intégrée dans le programme de fidélisation du partenaire (ex. : cartes de fidélité, cartes de paiement)

Distributeurs alimentaires  
et non alimentaires

✓ Face à face (agences)  
✓ Télémarketing

Secteur de l'énergie, des télécommunications, automobile, assurances et banques de détail, agences immobilières et sociétés de crédit à la consommation

✓ Face à face (agences)  
✓ Télémarketing

Banques de détail, caisses d'épargne et sociétés de crédit à la consommation

\* Service externalisé



La protection du budget

## AVANTAGES POUR NOS PARTENAIRES

- Complément de revenu significatif
- Sécuriser les prêts octroyés
- Répondre aux préoccupations actuelles des clients
- Bénéficier de produits d'assurance en adéquation avec les spécificités locales du marché
- Renforcer la relation client

## AVANTAGES POUR LES CLIENTS FINAUX

- Prix raisonnables
- Produits faciles à comprendre
- Protection supplémentaire à l'assurance emprunteur pour faire face aux dépenses quotidiennes / perte de revenus
- Sécurité, tranquillité d'esprit
- Renforcer le capital confiance dans la marque

## DISTRIBUTION

- Points de vente
- Télémarketing

## MODES DE COMMERCIALISATION

- Avec l'assurance emprunteur : en inclusion ou en option
- Proposée individuellement



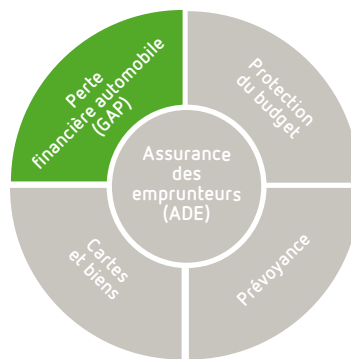
La protection du budget

Les informations fournies dans le présent document le sont à titre non contractuel et n'ont qu'une valeur indicative ou informative. Les éventuelles inexactitudes techniques et erreurs typographiques dans ce document ne sauraient engager la responsabilité de CACI SA ou de ses filiales, de quelque manière que ce soit. Le lecteur est le seul responsable de l'utilisation qu'il peut faire de ces informations.

CACI SA au capital de 84 452 080 euros – Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, France – RCS Paris 385 254 297. Space Holding (Ireland) Ltd – Siège social : Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande – Immatriculée au Companies Registration Office sous le n° 276450 – Filiale de CACI SA. Mai 2011.

# GAP

## La perte financière automobile



### Savez-vous qu'un véhicule neuf perd jusqu'à 60 % de sa valeur sur trois ans ?

L'achat d'une voiture est l'un des investissements les plus importants dans la vie, et souvent une charge financière pendant de nombreuses années. Or en cas de vol ou de destruction totale de la voiture, l'assurance automobile ne rembourse généralement que la valeur à dire d'expert du véhicule. En conséquence, il manque souvent plusieurs milliers d'euros au propriétaire du véhicule qui ne peut pas le remplacer par un véhicule équivalent.

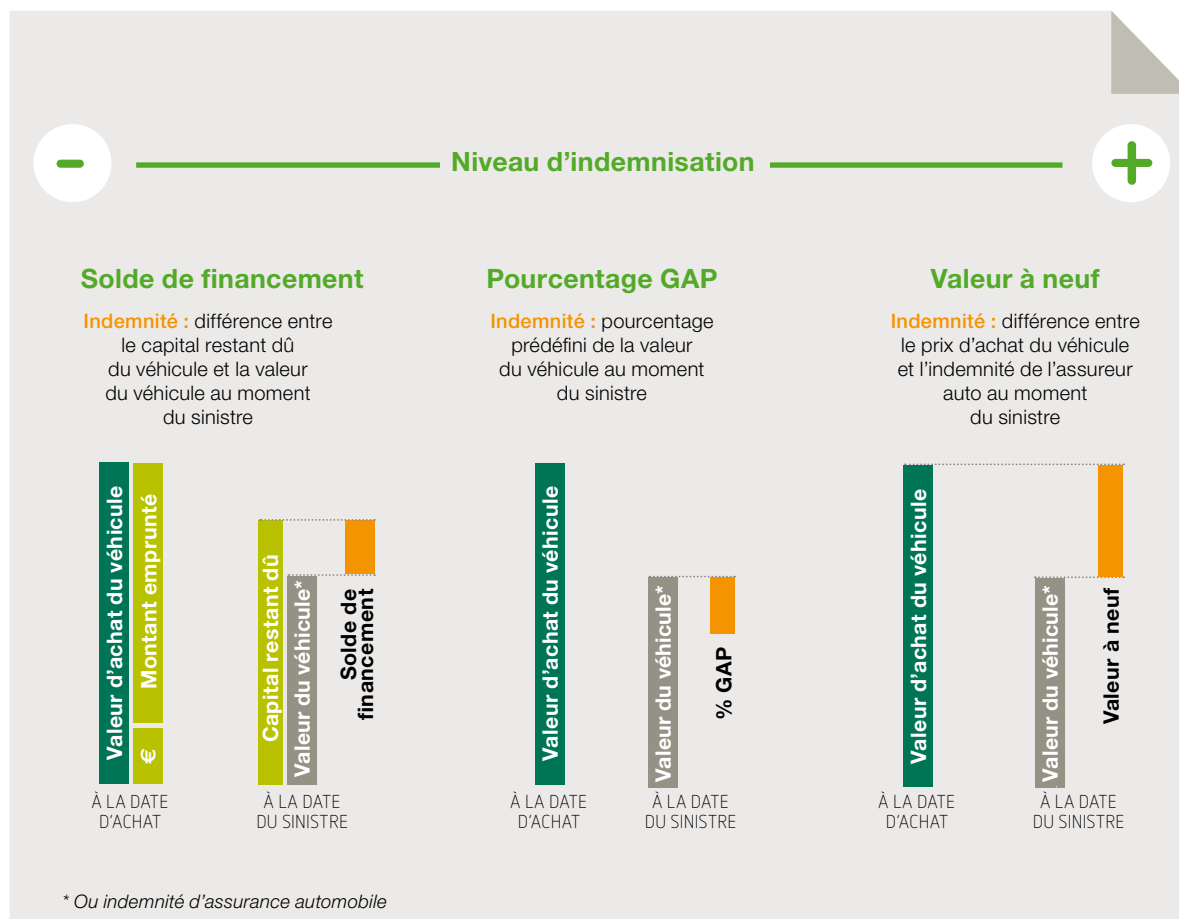
L'assurance perte financière automobile (GAP) permet de compenser l'écart entre la valeur estimée par l'assureur (valeur vénale) et le montant restant dû du prêt.

Source : CEA Motor Insurance Report February 2010, BIPE

## DÉFINITION ET DESCRIPTION

L'assurance perte financière automobile (GAP) vise à protéger les assurés du risque de perte financière consécutive à la perte totale de leur véhicule neuf ou d'occasion.

Nos trois types de produit perte financière automobile compensent la dépréciation de la valeur du véhicule qui n'est pas couverte par l'assurance automobile standard :



La perte financière automobile



## AVANTAGES POUR NOS PARTENAIRES

- Complément de revenu significatif
- Produit à forte valeur ajoutée dans l'offre du partenaire
- Bon complément à l'assurance emprunteur
- Couverture centrée sur le véhicule, pas sur le financement
- Produit simple et facile à vendre
- Possibilité de faire un produit sur mesure
- Fidélisation du client

## AVANTAGES POUR LES CLIENTS FINAUX

- Prix raisonnable
- Facile à comprendre
- Couverture durable alors que la valeur de la voiture baisse avec le temps
- Permet de faire face aux charges financières lors de la perte de son véhicule
- Bon complément à l'assurance auto
- Solde de la dette
- Aide au rachat d'un nouveau véhicule

## DISTRIBUTION

- Points de vente du partenaire
- Télémarketing

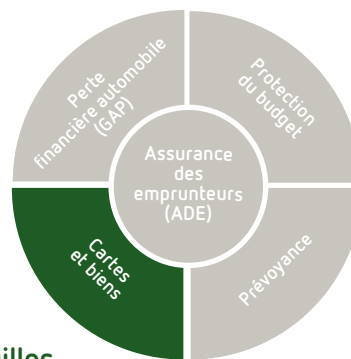
## MODES DE COMMERCIALISATION

- Packagée avec une assurance emprunteur
- Proposée individuellement
- En inclusion ou en option

Les informations fournies dans le présent document le sont à titre non contractuel et n'ont qu'une valeur indicative ou informative. Les éventuelles inexactitudes techniques et erreurs typographiques dans ce document ne sauraient engager la responsabilité de CACI SA ou de ses filiales, de quelque manière que ce soit. Le lecteur est le seul responsable de l'utilisation qu'il peut faire de ces informations.

CACI SA au capital de 84 452 080 euros – Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, France – RCS Paris 385 254 297. Space Holding (Ireland) Ltd – Siège social : Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande – Immatriculée au Companies Registration Office sous le n° 276450 – Filiale de CACI SA. Mai 2011.

# La protection des cartes



## Plus de cartes de paiement et moins d'espèces dans les portefeuilles des Européens

C'est un fait : les Européens utilisent aujourd'hui plus souvent leurs cartes de paiement que par le passé, et même pour des montants de plus en plus faibles. L'usage d'une carte bancaire est devenu une habitude quotidienne des Européens. Mais que faut-il faire en cas de perte ou de vol de cette dernière ?

Source : Western European Cards Database 2009 – Datamonitor

## DÉFINITION ET DESCRIPTION

Cette offre constitue une protection complète des cartes de paiement (débit et crédit) et des biens qui y sont rattachés. Si la carte elle-même est protégée, les biens personnels liés à cette dernière (sac à main, clés du domicile, etc.) et les biens achetés avec cette carte le sont également.

Cette protection se décompose essentiellement en deux familles de couvertures :

### Protection de la carte et des biens personnels

- Utilisation frauduleuse de la carte : indemnise l'assuré en cas d'utilisation frauduleuse de la carte à la suite d'une perte ou d'un vol
- Agression au distributeur automatique de billets (DAB) : indemnise l'assuré pour le vol des espèces retirées précédemment à un DAB
- Perte et vol des clés (du domicile, etc.), des papiers administratifs (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.), du sac et du portefeuille

### Protection des biens achetés avec la carte

- Protection des achats : protège les biens achetés avec la carte en cas de vol ou de dommage
- Bonne fin de livraison : indemnise l'assuré en cas de non-livraison ou de livraison non conforme du bien acheté sur internet
- Garantie meilleur prix : rembourse la différence de prix constatée pour un bien identique acheté avec la carte

*Des services d'assistance peuvent être proposés par un partenaire de Caci*

**L'offre de protection des cartes de Caci est une protection flexible et adaptée à la stratégie de notre partenaire.**

## LES AVANTAGES POUR NOS PARTENAIRES

- Complément de revenu significatif
- Offre différenciée et à forte valeur ajoutée
- Offre simple, efficace et adaptable
- Fidélisation du client
- Utilisation accrue de la carte

## LES AVANTAGES POUR LES CLIENTS FINAUX

- Protection évidente et réelle
- Sentiment de sécurité
- Coût abordable
- Compréhension aisée

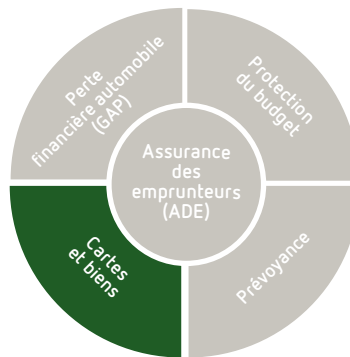
## DISTRIBUTION

- Points de vente
- Télémarketing

## MODES DE COMMERCIALISATION

- Packagée avec la carte ou l'ADE, en inclusion ou en option
- Proposée individuellement de manière optionnelle

# La protection des biens



## Les Européens n'ont jamais autant acheté de biens électroniques qu'aujourd'hui !

Ainsi, les ventes de téléphones portables ont augmenté de 11 % en Italie et de 5 % en Espagne entre 2008 et 2009 (avec des stocks respectifs de 25 et 22 millions de téléphones). Les « smartphones » occupent une part de plus en plus importante dans ces ventes.

**Ces biens sont considérés aujourd'hui comme indispensables dans la vie de tous les jours.**

Source : GfK Retail and Technology – février 2010

## DÉFINITION ET DESCRIPTION

La protection des biens de Caci est une couverture complète des biens portables électroniques et des biens « bruns » (hi-fi, TV, etc.) et « gris » (ordinateurs, etc.).

Il s'agit de couvrir deux types de risques :

### Vol et dommage des téléphones portables et autres produits portatifs (« nomades »)

- En cas de vol aggravé et dommage accidentel
- Durée de couverture : 1 ou 2 an(s)
- Réparation ou remplacement du bien

### Extension de garantie

- En cas de panne du bien
- Durée de couverture : de 1 à 5 an(s)
- Réparation ou remplacement

## LES AVANTAGES POUR NOS PARTENAIRES

- Complément de revenu significatif
- Offre à forte valeur ajoutée pour notre partenaire
- Produit simple et efficace à vendre
- Couverture complémentaire

## LES AVANTAGES POUR LES CLIENTS FINAUX

- Réelle protection
- Sentiment de sécurité
- Offre facile à comprendre

## DISTRIBUTION

- Points de vente
- Internet

## MODES DE COMMERCIALISATION

- Packagée avec le financement du bien ou avec l'ADE, en inclusion ou en option
- Proposée individuellement de manière optionnelle

Les informations fournies dans le présent document le sont à titre non contractuel et n'ont qu'une valeur indicative ou informative. Les éventuelles inexactitudes techniques et erreurs typographiques dans ce document ne sauraient engager la responsabilité de CACI SA ou de ses filiales, de quelque manière que ce soit. Le lecteur est le seul responsable de l'utilisation qu'il peut faire de ces informations.

CACI SA au capital de 84 452 080 Euros – Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, France – RCS Paris 385 254 297. Space Holding (Ireland) Ltd – Siège social : Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande – Immatriculée au Companies Registration Office sous le n° 276450 – Filiale de CACI SA. Mai 2011.

# La prévoyance

Les Français sont de plus en plus conscients et avertis des risques de la vie quotidienne, considérant que c'est à chacun de se protéger de manière adéquate. Ainsi, l'assurance est un bon moyen pour faire face aux aléas de la vie.

Source : Observatoire de la prévoyance



## DÉFINITION ET DESCRIPTION

Caci a su développer une forte expertise dans divers produits de prévoyance, en cas d'accident ou de maladie.

En fonction de la stratégie de son partenaire, ces produits peuvent être adaptés pour :

### Acquérir de nouveaux clients :

#### Décès accidentel

- Protection en cas de décès accidentel (et éventuellement d'invalidité permanente)
- Indemnisation en fonction du type d'accident (ex : accident de la route)
- Possibilité d'étendre la garantie à la famille

#### Hospitalisation

- Protection en cas d'hospitalisation à la suite d'un accident ou d'une maladie
- Indemnisation : montant journalier fixe
- Possibilité d'étendre la garantie à la famille

### Réaliser des ventes additionnelles sur un portefeuille existant :

#### Blessures

- Protection en cas de fractures et brûlures
- Indemnisation en fonction de l'événement déclencheur
- Possibilité d'étendre la garantie au conjoint

#### Temporaire décès

- Protection en cas de décès naturel ou accidentel
- Indemnisation : montant fixe
- Possibilité d'étendre la garantie au conjoint



La prévoyance



## AVANTAGES POUR NOS PARTENAIRES

- Complément de revenu significatif
- Offre à forte valeur ajoutée dans la gamme de notre partenaire
- Complémentaire à l'ADE via une distribution multicanal
- Produit simple et efficace à vendre

## AVANTAGES POUR LES CLIENTS FINAUX

- Protection réelle
- Sentiment de sécurité
- Produit facile à comprendre

## DISTRIBUTION

- Marketing direct
- Télémarketing

## MODE DE COMMERCIALISATION

- Optionnel

La prévoyance

Les informations fournies dans le présent document le sont à titre non contractuel et n'ont qu'une valeur indicative ou informative. Les éventuelles inexactitudes techniques et erreurs typographiques dans ce document ne sauraient engager la responsabilité de CACI SA ou de ses filiales, de quelque manière que ce soit. Le lecteur est le seul responsable de l'utilisation qu'il peut faire de ces informations.

CACI SA au capital de 84 452 080 euros – Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, France – RCS Paris 385 254 297. Space Holding (Ireland) Ltd – Siège social : Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande – Immatriculée au Companies Registration Office sous le n° 276450 – Filiale de CACI SA. Mai 2011.